

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 867

30 mars 2015

SOMMAIRE

17Capital Flower Feeder S.à r.l.	41581	Stabulum S.à r.l.	41579
Al Silver S.A.	41585	STEPS Consulting Sàrl	41580
Amazona I Holdings S.à r.l.	41590	Stili S.A.	41580
Arborescence Holding S.à.r.l.	41585	Sunset Villa S.A.	41578
Arclight Luxembourg II S.à r.l.	41586	Transerv Sàrl	41578
Arclight Luxembourg II S.à r.l.	41586	Treviso	41578
Athena Pledgeco S.à r.l.	41586	Treviso	41578
Athena Topco S.à r.l.	41587	Triangle Immobilière S.à r.l.	41577
AutoZone European Holdings S.à r.l.	41587	Unicorn Luxembourg II S.à r.l.	41573
BS Real Estate (Lux) S.à r.l.	41590	United Platform S.A.	41574
Candle LuxCo S.à r.l.	41588	Urano LuxCo 3 S.à r.l.	41573
Carol S.A.	41587	URS Global Luxembourg S.à r.l.	41572
Carol S.A.	41588	Valeant Holdings Ireland, Luxembourg Branch	41573
Carré-Beaufort	41588	VAM Holdings S.A.	41572
CCIF Advisor S.à r.l.	41588	VAM Holdings S.A.	41572
CEREP Finance S.à r.l.	41589	VAP Luxembourg S.A.	41572
CEREP Imprimerie S.à r.l.	41589	Victorian Linen & Craft s.à r.l.	41570
Cie Européenne Financière OMEGA de Participation	41589	Vinci S.A.	41571
Citruz Midco S.à r.l.	41589	VIOIL Holding S.A.	41571
Citruz Prop1 S.à r.l.	41590	WCC Europe S.à r.l.	41570
NREP Transactions Holding 1 S.à r.l.	41609	WCC Germany S.à r.l.	41570
NREP Transactions Holding 3 S.à r.l.	41609	WCC Hungary S.à r.l.	41570
P1-Projektmanagement S.à r.l.	41606	Zaka Rendement	41601
SOF-10 Starlight 22 EUR S.à r.l.	41590		

WCC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 36.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 114.577.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Michael Chidiac, gérant de la Société, avec effet au 31 octobre 2014.

Les associés de la Société ont décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaires aux comptes de PricewaterhouseCoopers à compter de l'exercice se clôturant au 31 Décembre 2011.

L'adresse professionnelle de Messieurs Marek Domagala et Christophe Cahuzac a changé, ils officient désormais au 1 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Luxembourg.

Référence de publication: 2015031506/15.

(150034333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

WCC Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 115.897.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Michael Chidiac, gérant de la Société, avec effet au 31 octobre 2014.

Les associés de la Société ont décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaires aux comptes de PricewaterhouseCoopers à compter de l'exercice se clôturant au 31 Décembre 2011.

L'adresse professionnelle de Messieurs Marek Domagala et Christophe Cahuzac a changé, ils officient désormais au 1 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Luxembourg.

Référence de publication: 2015031507/15.

(150034328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

WCC Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.772.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Michael Chidiac, gérant de la Société, avec effet au 31 octobre 2014.

Les associés de la Société ont décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaires aux comptes de PricewaterhouseCoopers à compter de l'exercice se clôturant au 31 Décembre 2011.

Le siège social de WCC Europe S.à r.l., associé de la Société, a été transféré au 1 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Messieurs Marek Domagala et Christophe Cahuzac a changé, ils officient désormais au 1 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Luxembourg.

Référence de publication: 2015031508/17.

(150034548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Victorian Linen & Craft s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5833 Alzingen, 5, rue Edouard Garnich.

R.C.S. Luxembourg B 155.270.

—
L'an deux mil quinze, le deux février.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Heng LIM, ingénieur généraliste, demeurant à L-5833 Alzingen, 5, rue Edouard Garnich;

2. Madame Seng Chanh PHANITHAVONG, employée privée, demeurant à L-5833 Alzingen, 5, rue Edouard Garnich.

Lesquels comparants sont les seuls associés («les Associés») de «VICTORIAN LINEN & CRAFT S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 août 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2194 du 15 octobre 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.270, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société de L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, vers L-5833 Alzingen, 5, rue Edouard Garnich, et de donner en conséquence au premier alinéa de l'article 4 des statuts la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Hesperange.

(...).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états civils et demeures, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: H. Lim, S. C. Phanithavong, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4306. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015031501/33.

(150034797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Vinci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 49.214.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015031502/10.

(150034506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

VIOIL Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.225.

—
Il est à noter que TMF Luxembourg S.A. ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société avec effet immédiat au 18 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015031503/16.

(150034258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

VAM Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 103.228.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2015.

VAM Holdings S.A. (en liquidation volontaire)
Fides (Luxembourg) SA
Signature
Liquidateur

Référence de publication: 2015031491/15.

(150034911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

VAM Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 103.228.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Février 2015.

VAM Holdings S.A. (en liquidation volontaire)
Fides (Luxembourg) SA
Signature
Liquidateur

Référence de publication: 2015031492/15.

(150034918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

VAP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.706.

- La dénomination sociale du Commissaire aux Comptes en fonction de la société est désormais la suivante, suite à la passation d'un acte notarié en date du 30 janvier 2015 pardevant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

ACCOUNTIS S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2015031493/15.

(150034533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

URS Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 148.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015031484/10.

(150034403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Valeant Holdings Ireland, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 182.956.

EXTRAIT

Il a été décidé en date du 19 décembre 2014 lors du conseil d'administration de la société Valeant Holdings Ireland, une société, constituée et régie selon les lois d'Irlande, immatriculée au Companies Registration Office, sous le numéro 536320, ayant son siège social à l'adresse suivante: 3013 Lake Drive, Dublin 24, Irlande, comme suit:

- de transférer le siège social de la Succursale du 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ce avec effet au 3 novembre 2014;

- d'accepter la démission de Kuy Ly Ang en tant que gérant de la Succursale et ce avec effet au 19 décembre 2014;

- de nommer Mr Michael Kennan, né le 4 avril 1968 à Dublin (Irlande), demeurant au 5, rue Jean Chalop, L-1324 Luxembourg, en tant que gérant de la Succursale et ce avec effet au 19 décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015031485/20.

(150034752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Unicorn Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 171.175.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 02 Février 2015

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Andrea Neuböck-Escher, née le 04 mars 1982 à Bad Ischl (Autriche) et résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, aux fonctions de gérante de la Société avec effet au 02 février 2015 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 20 Février 2015.

Référence de publication: 2015031477/14.

(150034719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Urano LuxCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.011.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 1^{er} février 2015

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 1^{er} Février 2015:

- Monsieur Rupeen Khagram, avec adresse professionnelle au 12 Charles II Street, St. James's, Londres, SW1Y 4QU, Royaume-Uni est élu par les associés comme gérant A, avec effet au 1^{er} février 2015 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015031479/16.

(150034867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

United Platform S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.030.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company "UNITED PLATFORM S.A.", a société anonyme in liquidation, having its registered office at 17, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, incorporated on 21 May 2007 pursuant to a deed received by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1387 of 6 July 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 128030 ("Company").

The Articles of Incorporation of the company have been amended for the last time on 13 June 2013 pursuant to a deed received by Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1810 of 26 July 2013.

The company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on 22 December 2014, with appointment of Mr Viacheslav VOLOTOVSKIY, born in St Petersburg (Russia) on 17 January 1973, residing at 19, Route de Holzem, L-8232 Mamer, as liquidator;

"audit.lu", a société à responsabilité limitée with registered office in 42, Rue des Cerises, L-6113 Junglinster, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 113620, has been appointed as auditor to the liquidation by shareholders resolution adopted under private seal on 29 December 2014.

The meeting is opened and presided over by Mr Viacheslav VOLOTOVSKIY, director, residing in Mamer.

The Chairman appoints as secretary Mrs Ekaterina DUBLET, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Viacheslav VOLOTOVSKIY, above named.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Auditor's report on liquidation.
2. Discharge to the liquidator and to the auditor to liquidation for their respective assignments.
3. Closing of the liquidation.
4. Decision as to the place where the accounts and records of the dissolved company are to be deposited and retained.
5. Powers to be given in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, all the 31,000 (thirty-one thousand) shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting, having taken notice of the report established by the auditor to liquidation, approves said report as well as the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The Meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor to liquidation for accomplishment of their respective assignments till the present date.

41575

Third resolution

The Meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to members and creditors who are not present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of whom it may concern.

Fifth resolution

The Meeting decides to grant full powers to the bearer of a certified copy of the present deed in view of the final settlement of the company's accounts and of the fulfilment of all formalities.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are approximately estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1.200,-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil statuses and residences, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, trente décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «UNITED PLATFORM S.A.», une société anonyme en liquidation, ayant son siège social au 17, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, constituée en date du 21 mai 2007 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1387 du 6 juillet 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 128030 («Société»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 13 juin 2013 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1810 du 26 juillet 2013.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 22 décembre 2014, comprenant nomination de Monsieur Viacheslav VOLOTOVSKIY, né à St Petersburg (Russie) le 17 janvier 1973, demeurant au 19, Route de Holzem, L-8232 Mamer, en tant que liquidateur;

“audit.lu”, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 42, Rue des Cerises, L-6113 Junglinster, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 113620, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par une assemblée tenue sous seing privé en date du 29 décembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Viacheslav VOLOTOVSKIY, administrateur, demeurant à Mamer.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Viacheslav VOLOTOVSKIY, prénommé.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société pendant la période légale de cinq ans.

5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 31.000 (trente et un mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte en vue de clôturer les comptes de la Société et d'accomplir toutes les formalités.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. DUBLET, V. VOLOTOSKIY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64372. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015031481/157.

(150034742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Triangle Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.296.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "PARTICIPE S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66935,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Lex BENOY, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "TRIANGLE IMMOBILIERE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97296, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1381 du 31 décembre 2003,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400 EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lequel a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BENOY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 février 2015. 2LAC/2015/3512. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015031474/56.

(150034833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Treviso, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.243.

Je soussignée, TITAN, une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164838, représentée par son représentant permanent, M. George BRYAN-ORR, demeurant professionnellement au L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, démissionne de mes fonctions d'administrateur de classe B de la société avec effet au 05 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 février 2015.

TITAN

Référence de publication: 2015031472/15.

(150034262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Treviso, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.243.

Je soussignée, Client Audit Services, une société anonyme, constituée et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160904, représentée par Mme Chantal Behr, demeurant professionnellement au L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, démissionne de mes fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet au 05 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 février 2015.

Client Audit Services

Référence de publication: 2015031473/14.

(150034576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Transerv Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 3, rue Lassrengen.

R.C.S. Luxembourg B 143.591.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015031468/9.

(150034543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Sunset Villa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 7.

R.C.S. Luxembourg B 164.177.

DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE VINGT-NEUF DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

De Varen, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9956 Hachiville, Maison 7, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B110476

ci-après appelée "le comparant" ou "l'actionnaire unique",

représentée par Monsieur Guido STEEGMANS, demeurant à Diekirch,

en vertu d'une procuration datée du 19 décembre 2014,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La société "SUNSET VILLA S.A.", société anonyme, ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social à L-9956 Hachiville, Maison 7, R.C.S. Luxembourg B164177, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg le 18 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2998 du 7 décembre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, prénommé, en date du 23 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1699 du 16 juillet 2013.

2. Le capital social s'élève à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) par action.

3. Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des actions de la précitée Société.

4. Le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique, décide de liquider la société et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

5. Le comparant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:

- qu'il a réalisé, reçu ou va recevoir tous les actifs de la Société,
- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- qu'il assume l'obligation de payer tout le passif actuellement connu ou inconnu.

6. Que le rapport du liquidateur a été dressé, en vertu des prescriptions de la Loi, et que sur cette base un rapport du commissaire à la liquidation a été établi par Monsieur Guido STEEGMANS prénommé, désigné "commissaire-vérificateur".

7. Le comparant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société.

8. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

9. Que le comparant pourra procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

Et à l'instant le comparant, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les actions qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. STEEGMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015031456/57.

(150034713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Stabulum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 480.250,00.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 112.993.

— EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 9 février 2015, le conseil de gérance de STABULUM S.à r.l. a transféré le siège social de la société au 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015031451/13.

(150034821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Stili S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.470.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19.02.2015.

Référence de publication: 2015031454/10.

(150034413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

STEPS Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 182.582.

L'an deux mille quinze, le six février

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Arnaud LAMOUR, né à Paris le 4 novembre 1970, demeurant à F-75012 Paris, 224, rue du Faubourg Saint Antoine,

ici représenté par Madame Flora GIBERT, employée privée, demeurant à professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 16 janvier 2015.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, tel que représenté, est l'associé unique de Steps Consultings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 182.582, constituée sous le nom de MNS, société à responsabilité limitée de droit français, dont le siège social, le principal établissement et le lieu de gestion effective ont été transférés au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié en date du 3 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 179 du 21 janvier 2014, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis lors.(ci-après la «Société»).

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Modification de la procédure de réunion du Conseil de Gérance.
- 2) Suppression subséquente de l'article 8.2 (i) des statuts.
- 3) Divers.

L'associé unique exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de supprimer l'obligation pour le Conseil de Gérance de se réunir trimestriellement. En conséquence, l'associé unique décide de supprimer le point (i) de l'article 8.2 des statuts et de procéder à la renumérotation subséquente de cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 10 février 2015. 1LAC/2015/4109. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015031453/43.

(150034730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

17Capital Flower Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 194.278.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Francis Kessler notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of 17Capital Flower Feeder S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 4 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of association of the Company have been not yet amended (the "Articles").

The sole shareholder (the "Shareholder") is 17Capital Fund 2 LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9VJ, United Kingdom, registered with the Company House under number SL009620, represented by 17Capital LLP, in its capacity as manager and general partner, here duly represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, with professional address at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

As a consequence, the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Conversion of the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 137,500.- (one hundred thirty seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand Euro) by the issue of 62,500 (sixty-two thousand five hundred) new class A shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each subject to the payment of a share premium amounting to EUR 4,850,000.- (four million eight hundred and fifty thousand Euro) which shall remain attached to the newly issued class A shares, out of which an amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, and by the issue of 75,000 (seventy-five thousand) class B shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each and subscription and payment by the Shareholder of the new class A and class B shares by way of a contribution in kind;
4. Amendment of (i) the first paragraph of article 8 of the Articles in order to reflect the capital increase and the restructuring of the share capital and (ii) of article 22 of the Articles and the second paragraph of article 25 of the Articles in order, inter alia, to set out the rights and obligations of the class A shares and class B shares; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholder resolves to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

Third resolution:

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 137,500.- (one hundred thirty seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand Euro) by the issue of 62,500 (sixty-two thousand five

hundred) new class A shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "New Class A Shares") subject to the payment of a share premium amounting to EUR 4,850,000.- (four million eight hundred and fifty thousand Euro) which shall remain attached to the newly issued class A shares, out of which an amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, and by the issue of 75,000 (seventy-five thousand) Class B shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "New Class B Shares" together with the New Class A Shares, the "New Shares"), the whole to be fully paid-up through a contribution in kind (the "Contribution").

Thereupon intervenes 17Capital Fund 2 LP, here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the share premium attached to the New Class A shares. The New Shares as well as the related share premium have been fully paid up by 17 Capital Fund 2 LP through the Contribution.

The Contribution consists in a claim held by 17Capital Fund 2 LP against the Company for an amount of 4,987,500 (four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro).

The net value of the Contribution amounts to EUR 4,987,500 (four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Thereupon intervene:

AyersRock.Lux, a private limited liability company, with registered office at 11 rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.139, manager; and

Malcolm Wilson, manager, with professional address at 6, rue Gabriel Lippmann, E Building, Parc d'Activité Syrdall, L-5364 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented here by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- 17Capital Fund 2 LP: 75,000 (seventy-five thousand) class A shares and 75,000 (seventy-five thousand) class B shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions the Shareholders unanimously resolve to (i) amend the first paragraph of article 8 of the Articles, (ii) to insert a fifth paragraph in article 22 of the Articles and (iii) to amend the second paragraph of article 25 of the Articles so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand Euro) represented by (i) 75,000 (seventy-five thousand) class A shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class A Shares") and (ii) 75,000 (seventy-five thousand) class B shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "Class B Shares") and collectively with the Class A Shares (the "shares"), each having such rights and obligations as set out in the Articles.”

No other amendment is to be made to this article.

New fifth paragraph in Article 22.: "Holders of Class A Shares (the "Class A Shareholders") have no right of dividends over profits made by the Company during the first 14 (fourteen) financial years following the incorporation of the Company (the "First Period"), but will have a preferred and reserved dividend right equal to 100% (one hundred percent) of profits made during the 15th (fifteenth) and following financial years after the incorporation of the Company to the extent of available distributable profits.

Holders of Class B Shares (the "Class B Shareholders") have no right of dividends over profits made by the Company after the First Period, but will have a preferred and reserved dividend right equal to 100% (one hundred percent) of profits made during the First Period to the extent of available distributable profits.

No other amendment is to be made to this article.

Amendment of paragraph 2 of Article 25: "In case of liquidation of the Company, the liquidation boni of the Company is allocated among the Class A Shareholders and Class B Shareholders as follows:

- when liquidation is closed before the end of the First Period, 100% (one hundred percent) of the liquidation boni is allocated to the Class B Shareholders;

- when liquidation is closed after the end of the First Period, a part of the liquidation boni is allocated to Class A Shareholders to the extent such liquidation boni results from profits made after the end of the First Period and the

remaining part of liquidation boni is allocated to Class B Shareholders to the extent such liquidation boni results from profits made before the end of the First Period.”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de 17Capital Flower Feeder S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte passé par le notaire soussigné, le 4 décembre 2014, pas encore publié au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés (les "Statuts").

L'associé unique ("l'Associé") est 17Capital Fund 2 LP, un limited partnership constitué et existant sous le droit écossais, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Royaume Uni, immatriculé auprès du Company House sous le numéro SL009620, représenté par 17Capitla LLP, en sa qualité de gérant et de general partner, ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Ainsi l'assemblée peut valablement décider sur tous les points à l'ordre du jour dont l'Associé reconnaît avoir été expressément informé au préalable.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
 2. Conversion des 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de classe A;
 3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 137.500.- (cent trente sept mille cinq cent Euro) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cent Euro) à EUR 150.000.- (cent cinquante mille Euros) par l'émission de 62.500 (soixante deux mille cinq cent) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune, sous réserve du paiement d'une prime d'émission s'élevant à EUR 4.850.000.- (quatre million huit cent cinquante mille Euro) qui restera attachée aux parts sociales de classe A nouvellement émises, de laquelle un montant de EUR 15.000.- (quinze mille Euro) sera alloué à la réserve légale de la Société, et par l'émission de 75.000 (soixante-quinze mille) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune;
 4. Souscription et paiement par l'Associé des nouvelles parts sociales de classe A et de classe B par voie d'un apport en nature;
 5. Modification (i) du premier paragraphe de l'article 8 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social et la restructuration du capital social et (ii) de l'article 22 des statuts de la société et du second paragraphe de l'article 25 des Statuts afin entre autres de déterminer les droits et obligations des parts sociales de catégorie A et des parts sociales de catégorie B;
 6. Divers.
- Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

L'Associé décide de convertir des 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune.

Troisième résolution:

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 137.500.- (cent trente sept mille cinq cent Euro) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cent Euro) à EUR 150.000.- (cent cinquante mille Euro) par l'émission de 62,500 (soixante-deux mille cinq cent) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe A") sous réserve du paiement d'une prime d'émission s'élevant à EUR 4.850.000.- (quatre million huit cent cinquante mille Euro) qui restera attachée aux Nouvelles Parts Sociales de classe A, de laquelle un montant de EUR 15.000.- (quinze mille Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, et par l'émission de 75.000 (soixante-quinze mille) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe B" définies ensemble avec les Nouvelles Parts Sociales de Classe B comme les "Nouvelles Parts"), l'ensemble étant libéré par un apport en nature ("l'Apport").

Intervient ensuite 17Capital Fund 2 LP, précité, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, en vertu d'une procuration sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également conditionnée au paiement de la rime d'émission attachée aux Nouvelles Parts Sociales de Classe A. Les Nouvelles Parts ainsi que la prime d'émission ont été entièrement libérées par 17Capital Fund 2 LP au moyen de l'Apport.

L'Apport consiste en une créance détenue par 17Capital Fund 2 LP contre la Société pour un montant de EUR 4.987.500.- (quatre million neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cent Euro).

La valeur nette de l'Apport s'élève à EUR 4.987.500.- (quatre million neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cent Euro).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par voie de l'apport, preuve de l'existence de l'Apport ayant été donnée au notaire soussigné.

Preuve de l'Apport a été donnée à la Société.

Interviennent ensuite:

AyersRock.Lux, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 11 rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.139, gérant; et

Malcolm Wilson, gérant, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Gabriel Lippmann, E Building, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- 17Capital Fund 2 LP: 75.000 (soixante-quinze mille) parts sociales de classe A et 75.000 (soixante-quinze mille) parts sociales de classe B.

Le notaire atteste que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Quatrième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé décide de (i) modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts, (ii) d'insérer un cinquième paragraphe à l'article 22 des Statuts et (iii) de modifier le deuxième paragraphe de l'article 25 des statuts de la Société et de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 150.000- (cent cinquante mille Euros) représenté par (i) 75.000 (soixante-quinze mille) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A") et (ii) 75.000 (soixante quinze mille) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B") et collectivement avec les Parts Sociales de Catégorie A (les "parts sociales"), chacune ayant les droits et obligations comme énoncés dans les Statuts."

Aucune autre modification est apportée à cet article.

Nouveau paragraphe cinq dans l'article 22.: "Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A (les "Associés de Catégorie A") n'ont pas le droit aux dividendes réalisés par la Société durant les 14 (quatorze) premières années financières suivant la constitution de la Société (la "Première Période"), mais auront un droit préférentiel et prioritaire aux dividendes égal à 100% (cent pourcent) des profits réalisés à partir de la 15 (quinzième) année financière après la constitution de la Société, dans la mesure où des bénéfices distribuables seront disponibles. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B (les "Associés de Catégorie B") n'ont pas le droit aux dividendes et bénéfices réalisés par la Société après la Première

Période, mais ont un droit aux dividendes préférentiel et prioritaire égal à 100% (cent pourcent) des bénéfices réalisés pendant la Première Période dans la mesure où des bénéfices distribuables seront disponibles."

Aucune autre modification est apportée à cet article.

Modification du second paragraphe de l'article 25.: "En cas de liquidation de la Société, le boni de liquidation est alloué entre les Associés de Catégorie A et les Associés de Catégorie B comme suit:

- Lorsque la liquidation est clôturée avant la fin de la Première Période, 100% (cent pourcent) du boni de liquidation est alloué aux Associés de Catégorie B;

- Lorsque la liquidation est clôturée après la fin de la Première Période, une partie du boni de liquidation est allouée aux Associés de Catégorie A dans la mesure où un tel boni de liquidation résulte de profits réalisés après la fin de la Première Période, et la partie restante du boni de liquidation est allouée aux Associés de Catégorie B dans la mesure où un tel boni de liquidation résulte de profits ayant été réalisé avant la fin de la Première Période."

Aucune autre modification est apportée à cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, le présent acte, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015031525/248.

(150034092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

AI Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.776.

Je soussignée, Manuela D'AMORE, suis au regret de vous informer que, je ne serai plus en mesure d'assumer les fonctions d'administrateur et président du conseil d'administration de votre société à compter de ce jour et vous présente donc ma démission.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Manuela D'AMORE.

Référence de publication: 2015031535/11.

(150035236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Arborescence Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 540.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 166.932.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 décembre 2014

Résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 11, Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARBORESCENCE HOLDING SARL

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2015031543/15.

(150035213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Arclight Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 97.982.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Arclight Luxembourg II S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015031544/15.

(150035540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Arclight Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 97.982.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Arclight Luxembourg II S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015031545/15.

(150035542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Athena Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.559.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé le 17 décembre 2014 que l'associé de la Société, BREDS Europe 1 NQ S.à r.l. a transféré la totalité de 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

(1) Athena Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B189.538, 500 parts sociales;

En outre, suite à la démission du gérant de la Société, BREDS Management S.A. en date du 17 décembre 2014, l'associé unique a décidé de nommer la société BRE/Management 7 S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.304, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 17 décembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société BRE/Management 7 S.A. en qualité de gérant unique et ses parts sont désormais réparties comme suit:

1. Athena Topco S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015031548/26.

(150035349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Athena Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.538.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé le 6 février 2015, que l'associé de la Société, BRE/Europe 7 NQ S.à r.l. a transféré la totalité de 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Athena Super Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 194.648, 499 parts sociales;

(2) Cobalt Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188.877, 1 part sociale;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Athena Super Topco S.à r.l.	499 parts sociales
2. Cobalt Investment S.à r.l.	1 part sociale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015031549/23.

(150035022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

AutoZone European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.764.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Février 2015.

Sébastien Rimlinger

Gérant A

Référence de publication: 2015031550/13.

(150035502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Carol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 30.815.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014

Les administrateurs décident, conformément à l'article 9 des statuts ainsi qu'à l'article 51, paragraphe 4, de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, de coopter:

Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 50 rue Charles Martel, L - 2134 Luxembourg en qualité d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Heinz Grabher.

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale en 2017.

Référence de publication: 2015031644/14.

(150035006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Carol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 30.815.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenu en date du 18 février 2015 que la société LuxGlobal Trust Services S.A., 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, Professionnel du Secteur Financier, est nommé dépositaire des actions au porteur de la société avec date effective au 18 février 2015 conformément à l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Référence de publication: 2015031645/12.

(150035654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Candle LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.475.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Février 2015.

Candle Luxco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2015031643/14.

(150035500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Carré-Beaufort, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6315 Beaufort, 10, rue de l'Auberge.
R.C.S. Luxembourg B 119.951.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARRE-BEAUFORT

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015031646/12.

(150035301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

CCIF Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 185.203.

—
Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 18 février 2015 que:

1. Les personnes suivantes ont démissionné de leur fonction de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 18 février 2015:

- Monsieur Christopher Finn;

- Madame Barbara Imbs;

2. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux membres du conseil de gérance de la Société pour une période illimitée, avec effet au 18 février 2015:

- Monsieur William Cagney, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Andrew Howlett-Bolton, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

3. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

4. L'adresse professionnelle de Madame Erica K. Herberg, membre du conseil de gérance de la Société, est changée comme suite: 57, Berkely Square, Lansdowne House, W1J 6ER London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

CCIF Advisor S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015031651/23.

(150035020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

CEREP Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015031654/10.

(150035672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

CEREP Imprimerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.537.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015031655/10.

(150034992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

CEFO-P, Cie Européenne Financière OMEGA de Participation, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 108.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CIE EUROPEENNE FINANCIERE OMEGA DE PARTICIPATION

En abrégé (CEFO-P)

Référence de publication: 2015031628/11.

(150035558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Citruz Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.057.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 20 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, M. Manish Desai et Mme. Figen Eren avec effet au 31 janvier 2015;
- De nommer M. Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 à Rotherham, Royaume-Uni, ayant sa résidence professionnelle à 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et M. Mark Hulbert, né le 15 décembre 1964 à Plymouth, Royaume Uni, ayant sa résidence professionnelle à 27 Knightsbridge, London SW1 7LY, Royaume Uni comme gérants de la société avec effet au 31 janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citruz Midco S.à r.l.

Référence de publication: 2015031629/16.

(150035138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Citruz Prop1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.059.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 20 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, M. Manish Desai et Mme. Figen Eren avec effet au 31 janvier 2015;
- De nommer M. Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 à Rotherham, Royaume-Uni, ayant sa résidence professionnelle à 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et M. Mark Hulbert, né le 15 décembre 1964 à Plymouth, Royaume Uni, ayant sa résidence professionnelle à 27 Knightsbridge, London SW1 7LY, Royaume Uni comme gérants de la société avec effet au 31 janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citruz Prop1 S.à r.l.

Référence de publication: 2015031630/16.

(150035137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

BS Real Estate (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.870.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 18 février 2015 que l'associé Stepstone Financial Holdings S.à r.l. a transféré des parts sociales qu'il détient dans la Société tel qu'il suit:

- 1 part sociale à SSF S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.736; et
- 1 part sociale à BenLomond Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.235,

Les parts sociales de la Société sont désormais détenues tel qu'il suit:

- 1) Stepstone Financial Holdings S.à r.l. détient 398 parts sociales;
- 2) SSF S.à r.l. détient 1 part sociale;
- 3) BenLomond Corporation S.à r.l. détient 1 part sociale;
- 4) Gravina S.A. détient 50 parts sociales; et
- 5) Bayles S.A. détient 50 parts sociales.

Les associés Gravina S.A. et Bayles S.A. ont transférés leurs sièges sociaux de 183, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015031619/28.

(150035361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

**Amazona I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SOF-10 Starlight 22 EUR S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 192.877.

In the year two thousand and fifteen, the eleventh day of February,
Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186.115 and having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (the Sole Shareholder),

here represented by Joseph Moroney, lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company and may thus validly make the resolutions listed below.

II. The Company was incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 10, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 97 of January 14, 2015. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the articles of association of the Company in their entirety so that articles of association of the Company will henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Amazona I Holdings S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is the acquisition and holding of direct and indirect participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations.

3.2. This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interest, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.4. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advance, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

3.7. Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a license.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.
- 4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25), all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.
- 5.3. Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "share premium account" of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among shareholders.
- 6.4. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.5. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.
- 6.6. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.
- 6.7. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, provided:
 - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. At least one of the managers shall be Luxembourg resident.
- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

- 8.1. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).
- 8.2. Powers of the board of managers
 - (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
- 8.3. Procedure
 - (i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice. All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.
 - (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Of the managers present or represented for the quorum, a majority should be physically present in Luxembourg. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other (provided the telephone or video conference call or other means of communication is initiated from Luxembourg). Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1. In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders.

11.2. Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1. In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3. To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2. Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3. Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail. Each manager shall be entitled to count the votes.

13.5. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

14.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing at least half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings. Meetings of the shareholders of the Company shall be held in Luxembourg.

14.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8. However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company. The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

14.9. Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline specified in article 13.4.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.

15.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

15.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

15.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

15.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice,

on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2. The shareholders have discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers within two (2) months of the date of the statement of accounts, inventory or report; and
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

If after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2. Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision.

18.1. Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

18.2. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.3. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.4. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the December 10, 2014 and shall end on December 31, 2015.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to revoke the mandate of Mr. Jerome SILVEY as manager of the Company effective as of the adoption of these resolutions.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to make the following appointments, with immediate effect:

- (i) Ms. Grindale GAMBOA, born in Bacalod City, the Philippines on 24 January 1987, with professional address at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period;
- (ii) Ms. Sally Fassler, born in New York (USA) on May 9, 1973, with a professional address at John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, Boston Massachusetts 02116, USA, is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period;

(iii) Mr. Thierry DRINKA, born in Loan, France on October 11, 1968, with a professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, is reclassified as class A manager of the Company for an indefinite period; and

(iv) Mr. Julien PETITFRERE, born in Thionville, France on March 17, 1981, with a professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, is reclassified as class A manager of the Company for an indefinite period.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour de février,

Par devant le soussigné Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 186.115 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (l'Associé Unique),

représentée par Josepg Moroney, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société et peut dès lors valablement prendre les résolutions listées ci-dessous.

II. La Société a été constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 97 du 14 janvier 2015. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de refondre les statuts de la Société dans leur totalité de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Amazona I Holdings S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de participations directes et indirectes, à Luxembourg ou à l'étranger, dans tout type de société ou entreprise et la gestion de ces participations.

3.2. Ceci comprend notamment, l'investissement dans, l'acquisition, l'aliénation, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats des parts sociales privilégiés, de prêts, d'obligations, de billets à ordre, d'emprunts obligataires et autres instruments de dettes, actions, bons de souscription, et autres instruments ou droits au capital, y compris notamment, des parts dans le capital social, parts d'intérêt dans des sociétés en commandite, parts sociales dans des sociétés à responsabilité limitée, actions privilégiées, sûretés et swaps, ou toute combinaison de ce qui précède, dans chaque cas, qu'ils soient facilement négociables ou pas, ainsi que des obligations (y compris notamment les créances d'instruments synthétiques) dans tout type de société, entité ou autre personne morale.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir,

céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut fournir tout type d'assistance (y compris notamment, l'extension d'avances, de prêts, de dépôts de liquidités et de crédit ainsi que la mise à disposition de nantissements, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûreté) aux filiales de la Société. De manière occasionnelle, la Société peut fournir ce type d'assistance à des sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, à condition que ce soit dans les intérêts de la Société et que cela n'engendre pas d'exigence de licence.

3.6. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.7. Nonobstant ce qui précède, la Société ne prendra pas part à des transactions qui l'entraîneraient dans des activités régulées ou qui impliqueraient l'obtention d'une licence.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de parts sociales que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.5. Lorsque la Société compte plus d'un associé, la cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consultés par chaque associé qui le désire.

6.7. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital social par annulation des parts sociales rachetées, à condition que:

- (i) la Société dispose de suffisamment de réserves distribuables à cet égard; ou
- (ii) le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Un des gérants, au moins, sera résident luxembourgeois.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.2. Pouvoirs du Conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Une majorité des gérants présents ou représentés pour le quorum, devra être physiquement présente à Luxembourg. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler (à condition que la conversation téléphonique ou la visio-conférence ou tout autre moyen de communication soit initié depuis Luxembourg). La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 11. Conflit d'intérêts.

11.1. Au cas où un gérant ou directeur de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant ou directeur devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel dudit gérant ou directeur à la prochaine assemblée des associés.

11.2. Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou vicié par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur ou employé. Le gérant ou directeur de la Société, qui est administrateur, directeur ou employé d'une société

ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par la même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1. Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causé par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres directeurs de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, directeurs ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dus à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. L'assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2. Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnels au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3. Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4. Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Chaque gérant est habilité à compter les votes.

13.5. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

14.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées. Les assemblées des associés de la Société seront tenues à Luxembourg.

14.5. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6. Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8. Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité des associés ne peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

14.9. Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai prévu à l'article 13.4.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.

15.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

15.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

15.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

15.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

15.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2. Les associés décideront discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils pourront en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes, de l'inventaire et du rapport; et

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales.

18.1. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

18.2. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.3. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.4. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

Disposition transitoire

Le premier exercice social a commencé le 10 décembre 2014 et prendra fin le 31 décembre 2015.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer le mandat de M. Jerome SILVEY en tant que gérant de la Société à compter de l'adoption des présentes résolutions.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de procéder aux nominations suivantes, avec effet immédiat:

(i) Mme Grindale GAMBOA, née à Bacalod City, les Philippines, le 24 janvier 1987, résidant professionnellement au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, est nommée en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée;

(ii) Mme Sally FASSLER, née à New York (USA) le 9 mai 1973, résidant professionnellement au John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, Boston, Massachusetts 02116, USA, est nommée en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée;

(iii) Le mandat de M. Thierry DRINKA, né à Loan, France le 11 octobre 1968, résidant professionnellement au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, est reclassé en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée;

(iv) Le mandat de M. Julien PETITFRERE, né à Thionville, France le 17 mars 1981, résidant professionnellement au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, est reclassé en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: J. MORONEY, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 février 2015 Relation: GAC/2015/1397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015031440/598.

(150034684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

Zaka Rendement, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 182.057.

In the year two thousand fifteen, on the ninth day of February.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Zaka Rendement" (the "Company"), a société anonyme having its registered office in 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on 22 November 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 117 of 14 January 2014.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Ms Rachida EL FARHANE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Alida MUHOVIC, employee, residing professionally in Luxembourg

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company to 7, rue des Trois Cantons L-8399 Windhof;
2. Amendment of the power of signature of the Directors;
3. Subsequent amendment of the Articles of Association;
4. Resignation of a Director and discharge.
5. Appointment of a new Director.
6. Confirmation of the composition of the board of Directors.
7. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons and decides the subsequent amendment of the first paragraph of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Koerich.”

Second resolution

The general meeting decides to cancel any reference to the Class C Director and decides the subsequent amendment of the Articles 5,14,15 and 16 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31.000,00) represented by thirty-one thousand (31.000) shares, with a nominal value of one (1,00) each, all of which are fully paid up.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The shares may be created at the owner’s option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they are converted, at his expense, into shares or securities in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.”

“ **Art. 14.** The Company is managed by a board of directors (hereinafter, the Board of Directors), composed of at least three (3) directors divided into two (2) categories, respectively denominated “Category A Directors” and “Category B Directors”.

The director(s) need not be shareholders. The director(s) may be dismissed at any time, with or without cause.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.”

“ **Art. 15.** In dealing with third parties, the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Directors.

Towards third parties, the Company shall be bound as follows:

- for day-to-day matters, not exceeding three hundred thousand Euros (EUR 300.000,-), by the sole signature of one (1) Category A Director or one (1) Category B Director, and
- for all other matters, either by the joint signature of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

The Board of Directors shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.”

“ **Art. 16.** The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company to one or several director(s) or agent(s) and shall determine the director’s or agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Directors shall elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

The Board of Directors may elect a secretary who need not be a director or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) directors. The Board of Directors may validly debate without prior notice if all the directors are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

A director of any category may be represented at the Board of Directors by another director of any category, and a director of any category may represent several directors of any category.

The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director, and any decision taken by the Board of Directors shall require a simple majority including at least the favorable vote of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

The Board of Directors shall meet as often as the Company’s interest so requires or upon call of any director at the place indicated in the convening notice.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.”

Third resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mr Jérôme Demimuid as Director of the Company and to grant him full discharge for his mandate up to this date.

Fourth resolution

The general meeting decides to appoint as Director A of the Company:

Ms Aurélie PARAGE, employee, born in Virton (B) on 14 February 1983, residing professionally at L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

As a consequence of the previous resolutions, the Directors of the Company will henceforth be categorized as follows:

1) Category A Directors:

Ms. Céline DOYEN, employee, born on June 24, 1972 in Huy Belgium, with professional address at L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Ms Aurélie PARAGE, prenamed.

2) Category B Director:

Mr. Olivier REVOL, companies director, born on April 21, 1972 in Sainte-Foy-Les-Lyons, France, residing at 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgium.

Their mandate will be ending at the end of the Annual General Meeting which will be held in 2018 There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf février.

Pardevant, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Zaka Rendement" (la «Société»), avec siège social à 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 22 novembre 2013, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 117 du 14 janvier 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Rachida EL FARHANE, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Alida MUHOVIC, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert de siège social de la Société au 7, rue des Trois Cantons L-8399 Windhof;
2. Modification du pouvoir de signature des administrateurs;
3. Modification des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-avant;
4. Démission d'un administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel administrateur.
6. Confirmation de la composition du conseil d'administration.
7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Koerich.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer toute référence à la classe d'administrateur C et de modifier en conséquence les articles 5,14,15 et 16 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,00) représenté par trente-et-une mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux (2) ou plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatifs.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.»

« **Art. 14.** La Société est gérée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration), composé d'au moins trois (3) administrateurs divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B". Le(s) administrateur(s) ne doi(ven)t pas obligatoirement être actionnaires(s). Le (s) administrateur(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.»

« **Art. 15.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée comme suit:

- pour la gestion journalière, sans excéder trois cent mille Euros (EUR 300.000,-), par la seule signature d'un (1) Administrateur de Catégorie A ou d'un (1) Administrateur de Catégorie B, et
- pour tout le reste, par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non, actionnaires ou non.»

« **Art. 16.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateur (s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des administrateurs ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, administrateur ou non, actionnaire ou non.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les administrateurs un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil d'Administration, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil d'Administration, et un administrateur de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B; et toute décision du Conseil d'Administration ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre

mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil d'Administration duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Jérôme Demimuid de sa fonction d'administrateur de la Société et décide de lui donner décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de catégorie A:

Madame Aurélie PARAGE, salariée, née à Virton (B) le 14 février 1983, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Compte tenu des précédentes résolutions, le Conseil d'Administration sera composé comme suit:

1) Administrateurs de catégorie A:

Madame Céline DOYEN, salariée, née le 24 juin 1972 à Huy (B), demeurant professionnellement au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Madame Aurélie PARAGE, précitée.

2) Administrateur de catégorie B:

M. Olivier Revol, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1972 à Sainte-Foy-lès-Lyon, France, demeurant au 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgique;

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, El Farhane, Muhovic, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4223. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015031522/276.

(150034769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

P1-Projektmanagement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 11, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 194.668.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den zehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Dr. Ernst CZAPLINSKY, Diplomwirtschaftsingenieur, wohnhaft in D-33803 Steinhagen, Fuchsweg 1.
- 2.- Herr Frank BERMES, Schreinermeister, wohnhaft in L-1531 Luxemburg, 15A, rue de la Fonderie.
- 3.- Frau Petra KUHN, Diplombetriebswirtin, wohnhaft in L-9090 Warken, 49, rue de Welscheid.

Welche Komparenten, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "P1-PROJEKTMANAGEMENT S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Fischbach (Clervaux).

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Vermietung von Immobilien und Mobilien, An- und Verkauf von Immobilien und Grundstücken für eigene Zwecke oder für Dritte, Maklertätigkeiten für Immobilien und Vermietungen, Bauträgertätigkeit, Gebäudeservice und Facility Management sowie Beratung, Planung, Ausschreibung, Bauleitung und Abrechnung von Hoch- und Tiefbaumaßnahmen, die Raumplanung und Stadtplanung.

Fernerhin ist der Gesellschaft gestattet sämtliche finanziellen und kommerziellen Operationen auszuführen die direkt oder indirekt mit dem Hauptgesellschaftszweck in Verbindung stehen oder zu dessen Vervollkommnung dienlich sein können.

Die Gesellschaft ist berechtigt alle Geschäfte einzugehen die der Förderung des vorgenannten Gegenstandes des Unternehmens dienlich sind, sowie jede andere Art von Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder ihn fördern kann.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt FÜNFZEHN TAUSEND EURO (€ 15.000.-), aufgeteilt in ein hundert fünfzig (150) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Dr. Ernst CZAPLINSKY, Diplomwirtschaftsingenieur, wohnhaft in D-33803 Steinhagen, Fuchsweg 1, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Frank BERMES, Schreinermeister, wohnhaft in L-1531 Luxemburg, 15A, rue de la Fonderie, fünfzig Anteile	50
3.- Frau Petra KUHN, Diplombetriebswirtin, wohnhaft in L-9090 Warken, 49, rue de Welscheid, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert fünfzig Anteile	150

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel (3/4) der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 3 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Geschäftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Artikel 199, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Gesellschaftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Gesellschaftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Art. 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Die Satzungen können nur mit einer Dreiviertelmehrheit der stimmberechtigten Anteile abgeändert werden.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel V. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von FÜNFZEHN TAUSEND EURO (€ 15.000.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

41609

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten, erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Frank BERMES, Schreinermeister, geboren in Neuerburg (Deutschland), am 15. August 1974, wohnhaft in L-1531 Luxemburg, 15A, rue de la Fonderie.

b) Zur administrativen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Petra KUHN, Diplombetriebswirtin, geboren in Simmern / Hunsrück (Deutschland), am 13. Dezember 1961, wohnhaft in L-9090 Warken, 49, rue de Welscheid.

c) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9749 Fischbach (Clervaux), 11, Giällewee.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: E. CZAPLINSKY, F. BERMES, P. KUHN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 février 2015. Relation: GAC/2015/1191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, den 19. Februar 2015.

Référence de publication: 2015031377/143.

(150034212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

NREP Transactions Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 370.875,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.745.

NREP Transactions Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 287.750,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.112.

—
PROJET DE FUSION

DU 11 MARS 2015.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of March,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

1. NREP Transactions Holding 3 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 370,875 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.745 ("Acquiring Company"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of the resolutions of the board of managers of the Acquiring Company dated 19 February 2015, and

2. NREP Transactions Holding 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 287,750 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.112 (“Acquired Company”),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of the resolutions of the board of managers of the Acquired Company dated 19 February 2015.

The Acquiring Company and the Acquired Company are together referred to as the “Merging Companies”.

1. Merger proceedings. NREP New Transactions Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 183.905 (the “Sole Member”) is the sole member of both the Acquiring Company and the Acquired Company.

In accordance with Section XIV of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the “Luxembourg Law”) the boards of managers of the Acquiring Company and of the Acquired Company have together established the following common draft terms of domestic merger in order to specify the terms and conditions of such merger and declared that:

- the Merging Companies do not employ any employee(s);
- the common draft terms of the merger will be filed with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) and published in the Luxembourg official gazette (Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations), in accordance with articles 262 and 9 of the Luxembourg Law;
- the financial year of the Merging Companies runs from the first of January to the thirty-first of December of each year;
- in accordance with article 274 of the Luxembourg Law, the Acquired Company will cease to exist and the Acquiring Company will acquire all the assets and all the liabilities of the Acquired Company under universal title of succession, under the following terms and conditions;
- after completion of this merger, the Acquiring Company as acquiring company will be the company resulting from the merger and will not change its legal form, name or statutory seat on the occasion of the merger.

Universal title of succession. The Acquired Company as transferring company shall be merged into the Acquiring Company as acquiring company pursuant to the provisions of these common draft terms through transfer of all its assets, rights, obligations and liabilities by way of universal succession of title without going into liquidation.

According to articles 274 and subs. of the Luxembourg Law, at the Effective Date (as defined under paragraph 8. below);

- all of the assets of the Company Being Acquired shall be vested in the Acquiring Company and shall thereafter be the property of the Acquired Company;
- the Acquiring Company shall be liable for all the obligations of the Acquired Company;
- the Acquired Company will cease to exist; and
- the Acquired Company shall hand over to the Acquiring Company the originals of all its incorporating documents, deeds, amendments, contracts/agreements and transaction documentation of any kind, as well as the bookkeeping and related archive and any other accounting documents, titles of ownership or documentary titles of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights as existing as at the Effective Date.

2. Legal form, Name, Registered seat and other data of the Merging Companies.

2.1 The Acquiring Company

NREP Transactions Holding 3 S.à r.l., private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.745,

Its corporate capital amounts to three hundred seventy thousand eight hundred seventy five Euros (EUR 370,875), represented by two thousand two hundred thirty-five (2,235) ordinary shares of a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) each and by seven hundred thirty-two (732) preferred shares of a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each, all fully subscribed and entirely paid up.

2.2 The Acquired Company

NREP Transactions Holding 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.112,

Its corporate capital amounts to two hundred eighty-seven thousand seven hundred fifty Euros (EUR 287,750), represented by one thousand eight hundred forty-one (1,841) ordinary shares of a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) each and by four hundred sixty-one (461) preferred shares of a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) each, all fully subscribed and entirely paid up.

2.3 The Articles of Association of the Acquiring Company.

The articles of association of the Acquiring Company were notarised by a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 27 June 2006, published in the Luxembourg official gazette (Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations) number 1780 on 22 September 2006.

The last amendment to the articles of association of the Acquiring Company was made on 28 January 2014 and published in the Luxembourg official gazette (Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations) number 965 on 15 April 2014.

The articles of association of the Acquiring Company shall be amended in connection with the merger between the Acquiring Company and the Acquired Company, in their article 6 to reflect the change of the issued capital.

3. Motives and Purposes of the merger.

3.1 Reasons for the merger

The objectives of the merger are as follows:

- reduce the complexity of the group structure;
- reduce functional duplication within the group;
- reduce the number of companies within the group;
- reduce the costs associated with the group structure.

3.2 Expected consequences for the activities.

The business activities of the Acquired Company will be continued unchanged by the Acquiring Company.

3.3 Explanation from a legal, economic and social point of view

By means of the proposed merger the Acquired Company will cease to exist and the Acquiring Company will acquire the assets and liabilities of the Acquired Company under a universal title of succession. An important contribution to the realisation of the objects of the business of the Acquiring Company is expected from the proposed integration of the organisation of the Acquired Company and the organisation of the Acquiring Company. Special consequences for the organisation of the Acquiring Company are not expected.

4. Conditions. In order to fulfil the above-mentioned purposes, this merger shall operate the comprehensive transfer of assets and liabilities of the Acquired Company to the Acquiring Company, as follows:

- a. The Acquiring Company will become the owner of the assets received from the Acquired Company, in the same conditions as they are at the date of the transfer, and will register these assets for the same amounts as they are registered in the balance sheet of the Acquired Company without any right of claim for any reason against the Acquired Company;
- b. The Acquired Company covenants to the Acquiring Company that the receivables assigned through this domestic merger are certain but do not assume any guarantee concerning the solvency of the assigned debtors;
- c. The Acquiring Company will liquidate, from the Effective Date, all the taxes, contributions, income, insurances and any others duties, ordinary or extraordinary, which are able to burden the assigned assets;
- d. The Acquiring Company will perform any agreements and appointments of any nature of Acquired Company existing at the Effective Date of the merger;
- e. The rights and credits existing in the assets of the Acquired Company will be transferred to the Acquiring Company with any related fixed charges or personal guarantees. The Acquiring Company will be subrogated, without novation, on all personal and rights "in rem" of Acquired Company related to all assets and against any debtors, without exception, within the terms set forth in the balance;
- f. The Acquiring Company will assume any obligation and debt of any nature of the Acquired Company, namely paying the principal and interest of any debts and obligations of any nature of the Acquired Company;
- g. The merger is not subject to any conditions or condition subsequent, beyond those that arise from the applicable Luxembourg law.

5. Share exchange ratio. As a consequence of the transfer by the operation of the Luxembourg Law of all the assets and liabilities of the Acquired Company by way of merger to the Acquiring Company, the Acquiring Company will issue to the Sole Member, one (1) new share of the Acquiring Company having a par value of one hundred twenty five Euros (EUR 125) for the one thousand eight hundred forty one (1.841) ordinary shares and the four hundred sixty-one (461) preferred shares, representing a corporate capital of two hundred eighty seven thousand seven hundred fifty Euros (EUR 287,750), which is fully paid, of the Acquired Company (the "Share Exchange Ratio").

As a consequence of this operation on the Effective Date:

- the Acquiring Company shall increase its share capital by an amount of one hundred twenty five Euros (EUR 125), by the issuance of one (1) new ordinary share of a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) (the "New Ordinary Share"); the remaining balance of the assets and liabilities of the Acquired Company (four million two hundred eleven thousand seven hundred ninety six Euro and fourteen cents (EUR 4,211,796.14)) is booked as a merger premium in the Acquiring Company;
- the Acquiring Company shall allocate to the Sole Member, the New Ordinary Share in accordance with the applicable Share Exchange Ratio; and

- the Acquiring Company shall amend article 6 of its articles of association to reflect the change of its issued corporate capital.

6. Terms of the issuance of the shares in the Acquiring Company. The newly issued share shall be entitled to any distribution made as of the Effective Date.

7. Date as from which the newly issued shares shall carry the rights to participate in the profits. As a consequence of the merger, the Acquired Company will be dissolved without liquidation, and the shares representing its entire corporate capital will be extinguished.

Upon the Effective Date, the Sole Member shall automatically receive the New Ordinary Share of the Acquiring Company issued according to the Share Exchange Ratio. This new issuance shall then be reflected in the members' register of the Acquiring Company.

The shares of the Acquired Company shall be cancelled on the Effective Date.

8. Effective date of the merger. The domestic merger shall take effect on the day on which the last of the two extraordinary general meetings of the Merging Companies approving the merger will be held (the "Effective Date").

9. Effective Accounting Merger Date. The effective accounting merger date within the meaning of article 261 (2) e) of the Luxembourg Law shall be 1 January 2015.

As from 1 January 2015, all transactions of the Acquired Company will be treated as being those of the Acquiring Company. This applies also for income tax purposes.

10. Treatment of special rights. Neither the Acquiring Company nor the Acquired Company have members enjoying special rights within the meaning of article 261 (2) f) of the Luxembourg Law such as profit distribution or share subscription rights or holders of securities other than shares in the corporate capital of the company. In particular, no special rights within the meaning of article 261 (2) f) of the Luxembourg Law, will be granted to individual members in connection with the present merger. Consequently, there are no special measures within the meaning of this provisions intended, proposed or planned.

11. Special advantages or benefits. No special advantages or benefits within the meaning of article 261 (2) g) of the Luxembourg Law, will be granted to the auditors or an expert examining the cross-border merger, or to members of administrative, management, supervisory or controlling boards of any of the Merging Companies. In particular, no such benefits will be granted in connection with the present merger.

12. Availability of the merger documentation at the registered offices of the Merging Companies. The documents referred to in article 267 (1) a), b), and c) of the Luxembourg Law, in particular:

- the common draft terms of the merger;
- the annual accounts for the last three financial years (2011, 2012 and 2013) of the Merging Companies;
- interim accounts as of 31st December 2014 of the Merging Companies;

will be made available for the inspection of the Sole Member at the registered offices of the Merging Companies.

According to article 265 (3) of the Luxembourg Law, neither a report explaining the common draft terms of the merger to the members and setting out the legal and economic grounds for them, nor an information on any material change in the assets and liabilities are required since the members of the Merging Companies waive their rights in this regard.

According to article 266 (5) of the Luxembourg Law, neither an examination of the common draft terms of the merger by independent experts nor expert reports is required since the members of the Merging Companies so agree, respectively waive their rights in this regard.

13. Intentions involving continuance or Termination of activities. The activities of the Acquired Company, as referred to in article 2 of its articles of association, will be continued unchanged in all material respects and on the same basis by the Acquiring Company.

14. Intentions with regard to the composition of the board of managers of the Acquiring Company after the domestic merger. The present composition of the board of managers of the Acquiring Company, being as follows:

- M. Marc Liesch, born in Luxembourg, on 22 July 1954, residing professionally at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, as Category A manager; and

- M. Steen Sonderby, born in Skanderborg (Denmark), on 7 March 1979, residing at 48A, Skodsborgvej, DK - 2830 Virum (Denmark), as Category B manager;

will remain unchanged further to the merger.

15. Perfection condition of the common draft terms of the merger. The boards of managers of the Merging Companies approved this common draft terms of the merger.

16. Approval of the resolution to effect the domestic merger. The resolution to merge will be adopted by the decisions of the Sole Member acting in its capacity of sole member of the Merging Companies and is not subject to any approval by another corporate body of any of the Merging Companies or by any other third party.

17. Costs. The costs of these common draft terms and its execution shall be borne by the Acquiring Company. In case the merger will become effective, the Acquiring Company shall bear the costs of all parties in connection with the preparation and implementation of this merger as well as in connection with the common draft terms.

18. Miscellaneous. Should any provision of these common draft terms be or become ineffective, impracticable or unenforceable, the effectiveness of the other provisions shall remain unaffected. Instead, the parties hereby undertake to replace the ineffective, impracticable or unenforceable provision by a provision which comes as close as legally possible to what the Merging Companies intended from an economic point of view in accordance with the content and purpose of the ineffective, impracticable or unenforceable provision. The same shall apply to any omission.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the present Merger Proposal and of the actions and formalities in accordance with article 271 (2) of the Luxembourg Law.

The present Merger Proposal is worded in English followed by a French translation. In case of discrepancy between the English and the French text, the English will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont Comparu:

(1) NREP Transactions Holding 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 370 875 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.745 (la "Société Absorbante"),

représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'un pouvoir conféré par une décision du conseil de gérance de la Société Absorbante du 19 février 2015,

(2) NREP Transactions Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 287 750 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.112 (la "Société Absorbée"),

représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'un pouvoir conféré par une décision du conseil de gérance de la Société Absorbée du 19 février 2015.

La Société Absorbante et la société Absorbée sont dénommées ensemble les "Sociétés Fusionnantes".

1. Description de la fusion. NREP New Transactions Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.905 (l'«Associé Unique») est l'associé unique tant de la Société Absorbante que de la Société Absorbée.

Conformément à la Section XIV de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi Luxembourgeoise"), les conseils de gérance de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont ensemble rédigé le présent projet de fusion en vue de préciser les termes et conditions de cette fusion et ont déclaré que:

- les Sociétés Fusionnantes n'ont aucun employé;
- le projet commun de fusion sera déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié dans le journal officiel luxembourgeois (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations), conformément aux Articles 262 et 9 de la Loi Luxembourgeoise;
- l'exercice comptable des Sociétés Fusionnantes court à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre inclus;
- conformément à l'article 274 Loi Luxembourgeoise, la Société Absorbée cessera d'exister et la Société Absorbante reprendra l'universalité des actifs et passifs de la Société Absorbée, selon un titre de succession universel, selon les termes et conditions qui suivent;
- après la réalisation de la fusion, la Société Absorbante en tant que société acquérant, sera la société née de la fusion et ne changera pas sa forme juridique, son nom ou son siège social suite à la fusion.

Titre de transmission universelle. La Société Absorbée, en tant que société apportée sera absorbée par la Société Absorbante, en tant que société acquérant, conformément aux dispositions du présent projet de fusion, par le transfert de tous ses biens, droits, obligations et créances par le biais d'une transmission universelle sans liquidation préalable.

Conformément aux articles 274 et suivants de la Loi Luxembourgeoise, à la Date d'Effet (telle que définie au paragraphe 8 ci-dessous), la Société Absorbante acquerra de plein droit l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée:

- l'ensemble des actifs de la Société Absorbée sera transmis à la Société Absorbante et deviendra par conséquent la propriété de la Société Absorbante;

- la Société Absorbante deviendra responsable de toutes les obligations de la Société Absorbée;

- la Société Absorbée cessera d'exister; et

- la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante les originaux de tous les documents de constitution, actes, amendements, contrats/accords et documents relatifs à toute sorte d'opérations, ainsi que les livres de comptes et les archives relatives ainsi que tout autre document comptable; les titres de propriété ou titres documentant la détention d'actifs quelconque; toute documentation relative aux opérations effectuées, obligations et contrats, archives, reçus et tout autre documents relatif aux actifs et aux droits existants à la Date d'Effet.

2. Forme juridique, Dénomination sociale, Siège social et autres données sur les Sociétés Fusionnantes.

2.1. La Société Absorbante

NREP Transactions Holding 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.745.

Le montant de son capital social s'élève à trois cent soixante-dix mille huit cent soixante-quinze euros (370 875 EUR), représenté par deux mille deux cent trente-cinq (2 235) parts sociales ordinaires, ayant une valeur comptable de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune et par sept cent trente-deux (732) parts sociales préférentielles d'une valeur comptable de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, toute souscrites et entièrement libérées.

2.2. La Société Absorbée

NREP Transactions Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.112.

Le montant de son capital social s'élève à deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante euros (287 750 EUR), représenté par mille huit cent quarante et une (1 841) parts sociales ordinaires d'une valeur comptable de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune et par quatre cent soixante et une (461) parts sociales préférentielles d'une valeur comptable de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, toute souscrite et entièrement libérées.

2.3. Les statuts de la Société Absorbante

Les statuts de la Société Absorbante ont été constatés dans un acte de Me Martine Schaeffer, notaire résidant à Remich, agissant en remplacement de Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2006, publié au journal officiel luxembourgeois (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations) numéro 1780, le 22 septembre 2006.

La dernière modification des statuts de la Société Absorbante a été apportée le 28 janvier 2014 et publiée au journal officiel de Luxembourg (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations) numéro 965, le 15 avril 2014.

L'article 6 des statuts de la Société Absorbante sera modifié à la suite de la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée pour refléter le changement de montant de son capital social.

3. Motifs et Objectifs de la fusion.

3.1 Motifs de la fusion

Les objectifs de la fusion sont les suivants:

- réduire la complexité de la structure du groupe;
- réduire les duplicatas de fonctionnement au sein du groupe;
- réduire le nombre des sociétés au sein du groupe;
- réduire les coûts relatifs à la structure du groupe.

3.2 Conséquences attendues pour les activités

Les activités commerciales de la Société Absorbée seront poursuivies de manière inchangée par la Société Absorbante.

3.3 Explications d'un point de vue légal, économique et social

Par le biais de la fusion proposée la Société Absorbée cessera d'exister et la Société Absorbante acquerra l'universalité des actifs et passifs de la Société Absorbée, sous un titre de succession universelle. Une contribution importante à la réalisation des objectifs de l'entreprise de la Société Absorbante est attendue de l'intégration de l'organisation proposée par les Sociétés Fusionnantes. Des conséquences particulières au niveau de l'organisation ne sont pas attendues.

4. Conditions. Afin de remplir les objectifs susmentionnés, cette fusion doit opérer le transfert de l'ensemble des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante, comme suit:

a) la Société Absorbante deviendra la propriétaire des actifs reçus de la Société Absorbée, dans les mêmes conditions que celles qui existaient à la date du transfert, et seront enregistrées à la même valeur que celle reflétée au bilan de la Société Absorbée, sans possibilité de recours quelque en soit le motif à l'encontre de la Société Absorbée;

b) la Société Absorbée assure à la Société Absorbante que les créances transférées suite à cette fusion sont certaines, mais elle ne donne aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs transférés;

c) la Société Absorbante prendra en charge, à partir de la Date d'Effet, tous les impôts, cotisations, revenus, assurances et toute autre obligations, ordinaires ou extraordinaires, qui sont en mesure de grever les actifs transférés;

d) la Société Absorbante assumera tous les contrats et engagements de toute nature de la Société Absorbée existant à la Date d'Effet de la fusion;

e) Les droits et les créances figurant à l'actif de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec tous les frais fixes ou garanties personnelles y attachés. la Société Absorbante sera subrogée, sans novation, pour tout droit réel et personnel "in rem" de la Société Absorbée en relation avec tous les actifs et contre tous les débiteurs, sans exception, selon les termes énoncés au bilan;

f) la Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes de toute nature de la Société Absorbée, notamment le paiement du principal et des intérêts de toutes ses dettes et obligations;

g) La fusion n'est soumise à aucune autre condition présente ou future, au-delà de celles prévues par la Loi Luxembourgeoise applicable.

5. Rapport d'échange des parts sociales. En conséquence du transfert de plein droit prévu par la Loi Luxembourgeoise de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante par voie de fusion, la Société Absorbante émettra en faveur de l'Associé Unique une (1) nouvelle part sociale de la Société Absorbante ayant une valeur comptable de cent vingt-cinq euros (125 EUR) pour les mille huit cent quarante et une (1 841) parts sociales ordinaires et les quatre cent soixante et une (461) parts sociales préférentielles, représentant un capital social de deux cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante euros (287 750 EUR), qui a été entièrement libéré, de la Société Absorbée (le «Rapport d'Echange»).

En conséquence de la fusion, à la Date d'Effet:

- la Société Absorbante augmentera son capital social d'un montant de cent vingt-cinq euros (125 EUR) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire ayant une valeur comptable de cent vingt-cinq euros (125 EUR) (la «Nouvelle Part Sociale Ordinaire»);

le reste de la contrepartie des actifs et passifs de la Société Absorbée (soit quatre millions deux cent onze mille sept cent quatre-vingt-seize euros et quatorze cents (4 211 796,14 EUR)) sera comptabilisé comme prime de fusion de la Société Absorbante;

- la Société Absorbante allouera à l'Associé Unique la Nouvelle Part Sociale Ordinaire en accord avec le Rapport d'Echange applicable; et

- la Société Absorbante modifiera l'article 6 de ses statuts pour refléter le changement du montant de son capital social.

6. Conditions de délivrance des parts sociales de la Société Absorbante. La part sociale nouvellement émise donnera droit à toute distribution faite à compter de la Date d'Effet.

7. Date à partir de laquelle les parts sociales nouvellement émises donneront droit à participer aux bénéfices. En conséquence de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation et les parts sociales représentant l'entièreté de son capital seront annulées.

A compter de la Date d'Effet, l'Associé Unique recevra automatiquement la Nouvelle Part Sociale Ordinaire de la Société Absorbante, émise conformément au Rapport d'Echange. Cette nouvelle émission devra donc être reflétée dans le registre des associés de la Société Absorbante.

Les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées à la Date d'Effet.

8. Date d'effet de la Fusion. La fusion deviendra effective au jour de la dernière des assemblées générales extraordinaires des associés des Sociétés Fusionnantes approuvant la fusion (la "Date d'Effet").

9. Date comptable effective de la fusion. La date d'effet comptable de la fusion au sens de l'article 261 (2) e) de la Loi Luxembourgeoise sera le 1^{er} janvier 2015.

Au 1^{er} janvier 2015, toutes les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme étant celles de la Société Absorbante. Cela s'applique également pour l'imposition sur les revenus.

10. Traitement des droits spéciaux. Ni la Société Absorbante, ni la Société Absorbée n'ont d'associé bénéficiant de droits spéciaux au sens de l'article 261 (2) f) de la Loi Luxembourgeoise tels que des droits relatifs à la distribution de bénéfices ou à la souscription de parts sociales ou ses détenteurs de titres autres que des parts sociales dans le capital de la société. En particulier, aucun droit tel que défini dans l'article 261 (2) f) de la Loi Luxembourgeoise, ne sera accordé aux associés individuels, en relation avec la présente fusion. En conséquence aucune mesure, telle que définie dans les articles susmentionnés, n'a été proposée ou planifiée.

11. Avantages spécifiques ou bénéfiques. Aucun avantage spécial ou bénéfique, tels que définis à l'article 261 (2) g) de la Loi Luxembourgeoise, ne sera accordé aux auditeurs ou aux membres des conseils de gérance, de gestion, de supervision ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes. En particulier, aucun avantage spécial ou bénéfique ne sera accordé dans le cadre de la présente fusion.

12. Disponibilité des documents de fusion aux sièges sociaux. Les documents dont il est fait référence à l'Article 267 (1) a), b), et c) de la Loi Luxembourgeoise, en particulier:

- le projet commun de fusion;
- les comptes annuels pour les trois derniers exercices (2011, 2012, 2013) des Sociétés Fusionnantes;
- un état comptable arrêté au 31 décembre 2014 des Sociétés Fusionnantes;

seront tenus à disposition pour consultation de l'Associé Unique au siège social des Sociétés Fusionnantes.

Conformément à l'article 265 (3) de la Loi Luxembourgeoise, ni un rapport expliquant le projet commun de fusion aux associés et expliquant et justifiant celle-ci du point de vue juridique et économique ni une information sur toute modification importante de l'actif et du passif ne sont requis selon la décision des associés des Sociétés Fusionnantes aux termes de laquelle ils renoncent à leurs droits en la matière.

Conformément à l'article 266 (5) de la Loi Luxembourgeoise, ni un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants ni des rapports d'expert ne sont requis suite à la décision des associés des Sociétés Fusionnantes aux termes de laquelle ils ont renoncé à leurs droits en la matière.

13. Intentions sur la continuité ou fin des activités. Les activités de la Société Absorbée, telles que visées à l'article 2 de son acte de constitution, seront poursuivies de manière inchangée dans tous ses aspects matériels et sur la même base par la Société Absorbante.

14. Intentions concernant la composition du conseil de gérance de la Société Absorbante après la fusion. La composition actuelle du conseil de gérance de la Société Absorbante, se présentant comme suit:

- Monsieur Marc Liesch, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 juillet 1954, résidant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, comme gérant de catégorie A;
- Monsieur Steen Sonderby, né à Skanderborg (Danemark), le 7 mars 1979, résidant au 48A, Skodsborgvej, DK - 2830 Virum (Danemark), comme gérant de catégorie B;

restera en place, inchangée, à la suite de la fusion.

15. Condition de réalisation du projet commun de fusion. Les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes ont approuvé ce projet commun de fusion le 19 février 2015 pour chacune des Sociétés Fusionnantes.

16. Approbation de la décision de réaliser la fusion. La décision de fusionner sera adoptée par une décision de l'Associé Unique des deux Sociétés Fusionnantes et n'est sujet à aucune approbation par un autre organe de l'une des Sociétés Fusionnantes ou par toute autre tierce partie.

17. Coûts. Les coûts du projet et de son exécution seront supportés par la Société Absorbante. Dans le cas où la fusion deviendrait effective, la Société Absorbante supportera tous les coûts relatifs à la préparation et à la mise en place de la fusion ainsi que tous ceux relatifs au projet de fusion.

18. Divers. Le fait que l'une des clauses du projet est ou deviendrait caduque, inapplicable ou non exécutoire, n'affecterait en rien les autres clauses. Dans ce cas, les Sociétés Fusionnantes s'engagent à remplacer la clause caduque, inapplicable ou non exécutoire par une clause qui se rapproche le plus d'un point de vue légal de l'intention des Sociétés Fusionnantes d'un point de vue économique, et conformément au contenu et au but de cette clause caduque, inapplicable ou non exécutoire. La même règle s'applique en cas d'omission.

Le notaire soussigné atteste la légalité du présent projet de fusion conformément à l'article 271 (2) de la Loi Luxembourgeoise.

Le présent projet de fusion a été établi en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mars 2015. Relation: EAC/2015/6646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015046586/404.

(150053102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.